

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 V. 171 Vœu relatif à la culture de proximité.

Vœu rattaché à la Communication relative à la politique culturelle de la Ville de Paris - Les arts et la culture à Paris : d'infinies richesses en partage - 2018 DAC 550.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que les arts et la Culture à Paris sont d'infinies richesses qu'il est essentiel de partager équitablement sur l'ensemble du territoire ;

Considérant l'objectif de cette mandature de renforcer les relations entre les mairies d'arrondissement et la Direction des Affaires culturelles par la création de contrats culture avec les arrondissements ;

Considérant que chaque arrondissement doit pouvoir décliner sur son territoire une politique culturelle adaptée à ses habitants ou de nature à toucher de nouveaux publics ;

Considérant que les événements culturels organisés par les mairies d'arrondissement sont plébiscités par les habitants et permettent d'offrir un accès à la culture ;

Considérant l'attachement des habitants aux événements et aux animations culturelles locales sur l'espace public, favorisant la liberté artistique et accessibles à tous ;

Considérant que malgré les efforts entrepris, les moyens alloués aux mairies d'arrondissement dans le secteur culturel restent insuffisants pour répondre au besoin de la culture de proximité ;

Sur proposition de Laurence GOLDGRAB, Buon TAN et les élus du groupe RG-CI,

Emettent le vœu :

- Que chaque mairie d'arrondissement dispose de moyens supplémentaires pour lui permettre de mettre en place une politique culturelle de proximité décentralisée propre aux spécificités de chaque arrondissement et ainsi organiser des festivals ou des événements culturels ponctuels notamment sur l'espace public au plus près des habitants.